Héritage suite au décès de mes deux parents

Par Visiteur
Suite aux décès de mes parents, qui ont été mes tuteurs légaux depuis que j'ai 2 ans, aujourd'hui j'en ai 33 et je souhaiterais savoir si j'ai le droit à une part égal que leurs enfants légitimes concernant l'héritage ou au contraire n'ayant aucun droit ? En vous remerciant
Par Visiteur
Chère madame,
Suite aux décès de mes parents, qui ont été mes tuteurs légaux depuis que j'ai 2 ans, aujourd'hui j'en ai 33 et je souhaiterais savoir si j'ai le droit à une part égal que leurs enfants légitimes concernant l'héritage ou au contraire n'ayant aucun droit ? En vous remerciant
Ces parents ont-ils procédé à votre adoption?
Très cordialement.
Par Visiteur
Malheureusement, il n'y a pas eu de procédure d'adoption
Par Visiteur
Bonjour,
Dans ce cas malheureusement, et comme vous le pressentez, s'il n'y a pas eu d'adoption, alors il n'existe aucun lien de parente entre vos tuteurs et vous-même. Vous ne bénéficiez donc d'aucun droit à leur succession.
Très cordialement.